



ÉLECTIONS  
PROFESSIONNELLES

À quoi  
ça sert ?

JE  
VOTE  
SNES

LE 2  
DÉCEMBRE

AVEC LE  MON MÉTIER A DU 

# DES ÉLECTIONS POUR QUOI FAIRE ?

Le vote du 2 décembre sert à élire les représentants syndicaux de nos catégories dans les commissions administratives paritaires (CAP).

## Ces commissions sont consultées pour :

- la notation administrative (contestations individuelles) ;
- l'avancement d'échelon ;
- l'attribution des congés de formation professionnelle ;
- les mutations : vérification des barèmes inter et intra, mouvement interacadémique, mouvements spécifiques (CPGE, section internationales...) mouvement intra.
- les affectations annuelles des TZR ;
- les demandes de postes adaptés (ex-réadaptation, ex-réemploi)
- l'accès au corps des certifiés, des agrégés par liste d'aptitude ;
- l'accès à la hors-classe certifiés, CPE, PEGC, agrégés ;
- l'accès aux chaires supérieures ;
- l'accès au grade de D.CIO ;
- les refus de titularisation (agrégés et listes d'aptitude certifiés).

## Les CAP examinent l'ensemble des situations individuelles avant décision de l'administration.

Les CAPA sont aussi consultées dans le cas de licenciement pour insuffisance professionnelle. Elles siègent aussi pour examiner les sanctions disciplinaires.

### QUI VOTE LE 2 DÉCEMBRE ?

**Tous les titulaires certifiés, bi-admissibles, adjoints et chargés d'enseignement, agrégés, professeurs de chaires supérieures, PEGC, conseillers principaux d'éducation, conseillers d'orientation-psychologues et directeurs de CIO**

*« Je me suis retrouvé en complément de service : grâce au SNES et au refus des HS, il a été annulé. »*

**Catherine**, professeure certifiée de maths académie de Rennes



*« Pas d'inspection depuis dix ans malgré mes demandes... le SNES est intervenu, j'ai été inspecté et j'ai pu obtenir enfin la HC »*

**Sylvain** professeur agrégé d'allemand, académie de Toulouse



# DES ÉLU(E)S SNES POUR

- Vous informer, vous conseiller collectivement et individuellement. (réunions, permanences téléphoniques, rendez-vous).
- Préparer chaque commission, vérifier les documents de l'administration, consulter les dossiers individuels, étudier les fiches syndicales.
- Intervenir en commission pour défendre les situations individuelles dans le respect des règles communes et de l'égalité de traitement, proposer des améliorations, faire rectifier les erreurs.
- En lien avec l'action du SNES tout entier, conjuguer défense individuelle et intérêt collectif pour s'opposer à l'arbitraire et faire respecter le sens de nos métiers.

## Défendre le paritarisme par le vote et l'action

« Je suggère que l'on abandonne la composition strictement paritaire des instances de dialogue social » janvier 2008, Nicolas Sarkozy.

L'objectif est clair : réduire le paritarisme et l'intervention des élus du personnel au profit d'une gestion complètement individualisée qui renforcerait le poids des hiérarchies locales.

L'existence avec le SNES d'un syndicalisme majoritaire, actif et revendicatif confère au paritarisme une « force de loi ». C'est bien ce paritarisme-là qui est dans la ligne de mire gouvernementale.

**LES AGENTS NON TITULAIRES pourront voter pour la première fois selon un calendrier fixé dans chaque académie. La création de Commissions Paritaires pour les non titulaires, revendication portée par le SNES et la FSU, vient enfin d'aboutir au plan global de la fonction publique**

« TZR affectée en LP, j'ai appelé le SNES : je n'enseigne plus qu'en lettres et non en lettres histoire. »

**Rachel professeure**  
certifiée de lettres modernes  
académie de Versailles



« Je voulais rejoindre ma femme, en poste double, mes vœux initiaux m'envoyaient au diable, le SNES m'a alors bien conseillé. »

**Yoan professeur** certifié de SVT, académie de Reims



# VOTER ET FAIRE VOTER SNES c'EST

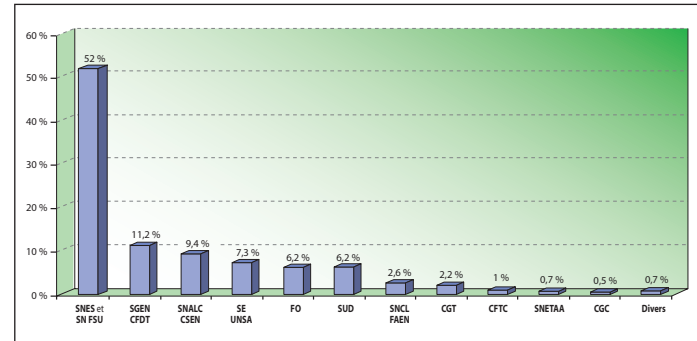
- Donner plus de force à nos revendications.
- Assurer au SNES et à la FSU les moyens de nous défendre et de conduire les actions syndicales indispensables contre la politique gouvernementale
- Refuser l'émiettement syndical synonyme de faiblesse et d'inefficacité.

**L'efficacité du SNES vient de sa forte représentativité, 52 % des suffrages aux CAPN en 2005.**

**Par leur nombre, les élus du SNES, partout, peuvent :**

- appuyer leurs interventions sur des analyses collectives ;
- apporter des éléments de comparaison entre les politiques académiques et imposer à l'administration des évolutions ;
- effectuer un suivi individualisé du cas de chaque collègue ;
- obliger à la transparence ;
- faire rectifier des erreurs, et gagner des améliorations sensibles.

**Résultats des élections de 2005 (% des exprimés)**



**www.  
snes.edu**

**ESPACE ADHERENTS**

- Des ateliers, des ateliers de concertation, des ateliers de concertation sociale, des ateliers de concertation sociale...

**ESPACE MILITANTS**

- Des ateliers de concertation sociale, des ateliers de concertation sociale...

**PENSER ET EXERCER SON METIER**

- Des ateliers de concertation sociale, des ateliers de concertation sociale...